



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de membres ayant délibéré : 7

Séance à 18h30

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle C de la Salle Pomme d'Or, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – Mme Jean-Louis MICHALOWICZ– Mme Marie ESPANET - Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE – Mme Christine PRAME– Mme Caroline LEGROS – M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX –M. Christophe SIMONIN.

Mme Sophie JOANNES-AUBERT est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-17 : Désignation d'un correspondant Défense

**Vu la démission de Monsieur Régis ROULOT en date du 18 décembre 2023,
Vu le courrier de Monsieur Le Prefet du 21 décembre 2023,
Vu la Loi n°97-1019 du 28 Octobre 1997 portant réforme du service national,
Vu le code général des Collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 26 Octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil municipal,
Vu la délibération 202-17 du 9 juillet 2020,
Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant suppléant défense pour la commune,
M. le Maire rappelle que le conseiller municipal en charge des questions de la défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant Défense suppléant.**

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur René MAIZIERES en qualité de correspondant Défense suppléant.**

Fait à MOURMELON LE PETIT 18 Janvier 2024



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 18 janvier 2024
Et de la publication, le 18 janvier 2024
Le Maire
René MAIZIERES